Prolongation d'affichage

Offre d'emploi

CHEF DE SERVICE, RÉGLEMENTATION, PERMIS ET INSPECTION

Direction de l'urbanisme et de l'environnement
(Poste cadre régulier)

Sommaire de la fonction

Relevant de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement, vous planifiez, organisez, dirigez et contrôlez l'ensemble des activités relatives à l'émission des permis et des inspections dans le cadre des projets de construction résidentielle, commerciale et industrielle, ainsi que les activités reliées à la réglementation en matière d'urbanisme, de nuisances et de tout autre règlement touchant le secteur résidentiel, commercial et industriel.

À ce titre, vous êtes responsable de la gestion d'une équipe constituée d'une quinzaine personnes, (chefs inspecteurs, inspecteurs et préposés), ainsi que de la coordination du travail confié à des ressources externes. Vous agissez également à titre d'expert-conseil dans le cadre de dossiers relevant de votre champ d'expertise.

Par ailleurs, vous vous assurez que l'ensemble de vos interventions, ainsi que celles des membres de votre équipe, s'effectuent dans une optique d'accompagnement visant la recherche de solutions.

Plus spécifiquement, vous assumez les responsabilités suivantes :

- Assurer un rôle conseil d'intervention et de représentation auprès des constructeurs et citoyens;
- Constituer et présenter les dossiers et rapports requis dans son domaine de compétence;
- Participer à des comités locaux et régionaux dans le cadre des activités sous sa responsabilité;
- Participer à diverses rencontres de travail avec des citoyens, partenaires municipaux, fournisseurs, élus et autres collaborateurs internes et externes;
- Collaborer et négocier avec les procureurs de la municipalité dans divers dossiers litigieux émanant de son Service et agir occasionnellement à titre de témoin devant les tribunaux, dans le cadre de litiges impliquant la municipalité;
- Effectuer des recommandations dans le cadre de divers projets de règlements et projets municipaux relevant de sa compétence;
- Agir à titre de représentant(e) de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement auprès de l'Agglomération de Longueuil et de Développement économique Longueuil (DEL) pour les dossiers relevant de son Service.

Habiletés professionnelles et qualités recherchées :

- Aptitude très développée pour le service à la clientèle;
- Axé(e) sur le travail d'équipe, la concertation et la recherche de solution;
- Grande capacité d'écoute, d'intégration, d'analyse et de synthèse;
- Excellent(e) communicateur(trice), vulgarisateur(trice) et mobilisateur(trice);
- Grande disponibilité, discrétion, crédibilité, efficacité et loyauté;
- Habiletés de gestion dans un environnement syndiqué.

Formation, expérience et autres exigences requises :

- Diplôme d'études universitaires de premier cycle en architecture ou urbanisme;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente dans une fonction similaire, de préférence acquises dans le domaine municipal;
- Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit;
- Connaissance de l'anglais (de base);
- Connaissance du Code de construction du Québec;
- Connaissance des outils informatiques;

Salaire et conditions de travail :

Le salaire et les conditions de travail seront déterminés en fonction de l'expérience et selon les dispositions du protocole des conditions de travail du personnel cadre (minimum 91 458$ - maximum 114 361$).

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation et de tout document complémentaire, en mentionnant clairement le titre du poste, **au plus tard le 26 octobre 2021**, à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Boucherville (Québec) J4B 2Z7
Télécopieur : 514 448-9315
Courriel : rh@boucherville.ca

Nous remercions tous les candidat(e)s de leur intérêt, toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

La Ville de Boucherville applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à s'identifier comme faisant partie de l'un de ces groupes.

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES